Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260502-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.02 – FINANCES- RENOUVELLEMENT CCID – PROPOSITIONS DE MEMBRES

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.
Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Les commissaires doivent :

- ✓ être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- ✓ avoir au moins 18 ans ;
- ✓ jouir de leurs droits civils ;
- ✓ être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- ✓ être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune**.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260502-DE

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE la liste de proposition des 24 personnes susceptibles d'être appelées à siéger à la commission communale comme suit :**

(C'est le directeur départemental ou régional des finances publiques qui désignera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants)

- Jean- Marc ROUXEL
- Nathalie GUERIN
- Carmen VOLANTIN
- Martine MAGNAN
- Bernard HOMO
- Serge LEBRETON
- Jérôme MALBET
- Nicole BARBIER
- Sébastien LAFFICHÉ
- Emmanuelle ROZÉ
- Chantal CROMBEZ
- Angéline THEBAULT
- Jean-Pierre LUCAS
- Yoann BEAUMANOIR
- Jean-Baptiste LE MOING
- Ludovic TRANCHEVENT
- Laurent MONNIER
- Jean-Baptiste CANIVET
- Didier BOISSONNET
- Fabrice LESONGEUR
- Hélène MAUFRAIS
- Nathalie LANGLOIS
- Anne-Sophie LEROUX
- Emmanuelle FLAUX

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le :
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)